

Qu'est-ce que le Foyer Coopératif ?

- * Le foyer est une société d'élèves, animée et gérée par eux, avec le concours des adultes.
- * Le foyer est affilié à la section départementale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole ayant son siège à Colmar.
- * Le foyer est une association autonome dans le collège et il est géré par un Conseil Coopératif.
- * Les membres du Conseil Coopératif sont :
 - 1 élève représentant de chaque club.
 - 1 élève représentant de chaque classe transplantée, désigné par le professeur responsable.
 - 1 représentant de l'administration (Principal ou Principal-adjoint).
 - 1 représentant des agents de service.
 - 1 trésorier, mandataire auprès de l'OCCE.
 - 1 président.
 - Les animateurs des différents clubs.
- * Le Conseil Coopératif se réunit aussi souvent que nécessaire pendant l'année scolaire.
- * Une Assemblée Générale est convoquée une fois par an. Elle comprend tous les membres actifs, à jour de leur cotisation.

Qui sont les adhérents du Foyer Coopératif ?

- * Le statut d'adhérent est donné à tout membre du collège (élève, professeur, tout membre du personnel du collège), à jour de sa cotisation.
- * L'adhésion est obligatoire pour tout élève qui participe à une activité soutenue par le Foyer Coopératif.

Quels sont les rôles du Foyer Coopératif ?

- * Il anime des clubs (peinture sur soie, couture et carton mousse, jeux d'échecs, lecture, jeux de société ...).
- * Il assure la vente de petits pains aux récréations du matin, le cas échéant.
- * Il subventionne les sorties pédagogiques, les classes transplantées, les formations des élèves délégués de classe ...
- * Il soutient financièrement la participation des élèves à des concours tels que : The Big Challenge, Maths sans Frontières, Hispaniquizz ...
- * Il sert de « boîte à lettres », de « relais » pour les professeurs, dans le cadre d'achat de matériel pédagogique devant être remboursé par les familles, ou bien dans les actions diverses organisées pour diminuer le coût d'une sortie.
- * Il organise des animations auxquelles peuvent prendre part tous les élèves du collège
- * Il peut aussi aider financièrement des élèves, dans certaines situations délicates très précises, et dans une mesure décidée au cas par cas en Conseil Coopératif.